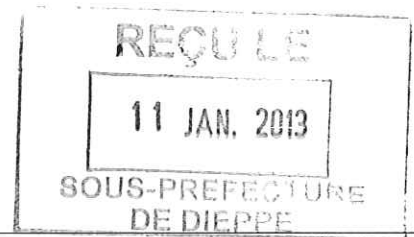




# VILLE de LE TRÉPORT



## PROCES-VERBAL DE LA RÉUNION DE CONSEIL MUNICIPAL Du 9 JANVIER 2013 A 18H00

Convocation du 03 janvier 2013

### **Etaient présents:**

MM. Laurent JACQUES, Philippe VERMEERSCH, Michel BILON, Régis BOULENGER, Mme Anne-Marie TREPE, Adjoints.

Mme Chantal MOREL, MM. Marc LAVOINE, Philippe POUSSIER, Mme Christine LAVACRY, Conseillers Délégués.  
Mmes Nathalie VASSEUR, Philippe CUVELIER, Mmes Françoise LORPHELIN, Frédérique CHERUBIN, Thérèse LASNEL, Conseillers Municipaux.

### **Absents donnant procuration :**

M. Alain LONGUENT, Maire qui a donné procuration à M. Laurent JACQUES  
M. Jean-Jacques LOUVEL, Adjoint qui a donné procuration à M. Michel BILON  
Mme Nadine PISKADLO, Adjointe qui a donné procuration à M. Régis BOULENGER  
M. Jean VENEL, Conseiller Délégué qui a donné procuration à M. Philippe VERMEERSCH

### **Etaient absents excusés :**

Mme Florence LAVOINE  
Mme Carmen BILON  
Mme Arlette EL-AMRI  
M. Benjamin COMTESSE  
Mme Honora GUENARD  
Mme Roselyne ROUSSEL  
M. Yann-Gaël DUPUY

Le quorum étant atteint conformément aux dispositions de l'article du L 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, M. Le Maire ouvre la séance en souhaitant la bienvenue aux membres du Conseil Municipal et en nommant M. Philippe VERMEERSCH, secrétaire.

## ORDRE DU JOUR

### TABLEAU DES DECISIONS 2012 ET 2013

DEC 2012/128	DECISION DU 12.12.12	PASSATION CONVENTION- VILLE DE LE TREPORT- M. JEAN-CLAUDE COURCHAY, ARTISTE PEINTRE- CENTRE CALAMEL	ACCUEIL DE LOISIRS : INITIATION PEINTURE PRESTATION GRATUITE
DEC 2012/129	DECISION DU 12.12.12	CONTRAT DE PRESTATION DE SERVICE- COMMUNE DU TREPORT/ SARL ESPAC'URBA	MISSION D'ASSISTANCE ET DE CONSEILS DANS LE CADRE DE L'INSTRUCTION DES DEMANDES D'AUTORISATIONS D'URBANISME DUREE 1 AN PRIX DEFINIS SELON TABLEAU JOINT
DEC 2012/130	DECISION DU 14.12.12	PASSATION CONVENTION- COMMUNE DU TREPORT- FORGES ARCTIC TEAM- ANIMATION CULTURELLE 2012	ANIMATION CULTURELLE 2012: PARADE DE NOEL: LE 21/12/12 MONTANT DU CONTRAT: 380,00€
DEC 2012/131	DECISION DU 14.12.12	CONTRAT D'ENGAGEMENT - VILLE LE TREPORT- MAUD LE FOLL	ANIMATION CULTURELLE 2013 PRESTATION MAISON DE RETRAITE: 31.01.13 MONTANT: 520,00€ (TOUTES CHARGES COMPRISES)
DEC 2012/132	DECISION DU 18.12.12	CONTRAT DE CESSION DES DROITS D'EXPLOITATION D'UNE REPRESENTATION ARTISTIQUE VILLE LE TREPORT/ COMPAGNIE LE CHARIOT- ANIMATION CULTURELLE 2013	ANIMATION CULTURELLE 2013 SPECTACLE DU 16.02.13 MONTANT: 3 881,96
DEC 2012/133	DECISION DU 18.12.12	CONVENTION - VILLE LE TREPORT- ASSOCIATION JUST'IN BLUEGRASS COUNTRY MUSIC	ANIMATION CULTURELLE 2013 SPECTACLE DU 06.07.13 MONTANT: 600,00€ CATERING ET REPAS A LA CHARGE DE L'ORGANISATEUR
DEC 2013/001	DECISION DU 03.01.13	MARCHE 2012-024 MAINTENANCE ET ENTRETIEN DU MATERIEL DU STATIONNEMENT PAYANT	-LOT 1 - PARC DE STATIONNEMENT ET SA GESTION INFORMATIQUE montant du forfait de maintenance en garantie totale hors sinistres et travaux évolutifs: 28 140,00€ HT mini annuel: 25 000,00€ HT maxi annuel: 80 000,00€ HT Candidat retenu : DESIGNA  - LOT 2 - STATIONNEMENT SUR VOIRIE ET SA GESTION INFORMATIQUE montant du forfait de maintenance en garantie totale hors sinistres et travaux évolutifs: 7 280,00€ HT mini annuel: 2 000,00€ HT maxi annuel: 15 000,00€ HT Candidat retenu : DESIGNA

### **BUDGET CAMPING MUNICIPAL 2012 - DECISION MODIFICATIVE N°2**

Vu le budget primitif 2012 et considérant qu'il est possible de modifier le budget 2012 jusqu'au 21 janvier 2013 pour les crédits de fonctionnement et les opérations d'ordre, il convient de procéder aux modifications budgétaires suivantes :

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, **LE CONSEIL MUNICIPAL DECIDE :**

- De procéder sur le budget CAMPING MUNICIPAL, aux modifications budgétaires suivantes

## FONCTIONNEMENT

### DEPENSES

023 95 CAM 17 985 Virement à SI

### RECETTES

chapitre 042  
article 722 95 cam 17 985 trav en regie

## INVESTISSEMENT

### DEPENSES

chapitre 040  
art 21310 95 cam 17 985 trav en regie

### RECETTES

021 95 cam 17 985 virt de sf

DELIBERATION ADOPTEE A L'UNANIMITE

## MARCHE PUBLIC - MAINTENANCE DES ASCENSEURS INCLINES DU FUNICULAIRE ET ASCENSEUR VERTICAL DU PARKING SOUTERRAIN

Monsieur Laurent JACQUES expose : "Le 9 NOVEMBRE 2012, la commune a lancé un appel d'offres relatif a la maintenance des ascenseurs inclines du funiculaire- lot 1 et a l'ascenseur vertical du parking souterrain- lot 2.

La commission d'appel d'offres réunie le 21 décembre 2012 a retenu :

- l'entreprise **ASCENSEURS 4A**,

LOT 1-MAINTENANCE DES ASCENSEURS INCLINES DU FUNICULAIRE	172 960 € HT
LOT 2 - MAINTENANCE ASCENSEUR VERTICAL	1 380 € HT

Le marche est signé pour une durée de 1 an renouvelable 3 fois.

Après avoir entendu l'exposé de M. Laurent JACQUES et après en avoir délibéré,

**LE CONSEIL MUNICIPAL AUTORISE** Monsieur le Maire à signer l'ensemble des documents du marché avec l'entreprise **ASCENSEUR 4A**

DELIBERATION ADOPTEE A L'UNANIMITE

## MARCHE PUBLIC - EMISSION ET LIVRAISON DE TITRES RESTAURANT

Monsieur Laurent JACQUES expose : "Le 5 septembre 2012, la commune a lancé un appel d'offres relatif à l'émission et à la livraison de titres restaurant.

La commission d'appel d'offres réunie le 5 novembre a retenu :

- la société **EDENRED**,

Il s'agit d'un marché à bons de commande avec  
- mini annuel 40 000,00€ (valeur faciale + frais)  
- maxi annuel 80 000,00€ (valeur faciale + frais)

Le marche est signé pour une durée de 4 ans."

Après avoir entendu l'exposé de M. Laurent JACQUES et après en avoir délibéré,

**LE CONSEIL MUNICIPAL AUTORISE** Monsieur le Maire à signer l'ensemble des documents du marché avec la société **EDENRED**.

DELIBERATION ADOPTEE A L'UNANIMITE

## BUDGET LE TREPOT - DECISION MODIFICATIVE N°4

Vu le budget primitif 2012, Monsieur le Maire précise qu'il convient de procéder à des modifications budgétaires  
Après en avoir délibéré et à l'unanimité, **LE CONSEIL MUNICIPAL DECIDE** :

- De procéder sur le budget VILLE, aux modifications budgétaires suivantes :

FONCTIONNEMENT

**DEPENSES**

73925 01 fis    6 258€ F.P.I.C

**RECETTES**

7325 01 fis    6 258€ F.P.I.C

**DELIBERATION ADOPTEE A L'UNANIMITE**

**LE 1ER ADJOINT AU MAIRE  
LAURENT JACQUES**

